

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

Sous-direction des entreprises, de l'innovation et de l'enseignement supérieur

Les Ateliers de Paris

Réservé à l'administration

N° d'enregistrement :

PRIX DE PERFECTIONNEMENT AUX MÉTIERS D'ART

Dossier de candidature

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Date de naissance :

CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque candidat doit constituer, sur papier libre, un dossier qui inclura obligatoirement :

- Une lettre de motivation explicitant les raisons de la candidature, le parcours du candidat, et son projet professionnel ;
- Un CV, avec photo, précisant notamment la formation initiale et les expériences professionnelles
- Une lettre de l'artisan acceptant le stage ainsi que des éléments permettant de connaître son entreprise,

- Une présentation du projet de stage (une à deux pages maximum) permettant de comprendre de quelle façon s'établira l'enseignement et la collaboration entre le stagiaire et l'artisan sur l'année concernée,
- Une présentation des réalisations personnelles du candidat avec photos (4 pages maximum)

DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature sont reçus dès à présent et jusqu'à la date limite de réception, fixée au **vendredi 21 octobre 2016**. Les bourses seront attribuées en novembre pour un début de stage au 1er janvier 2017 ou au 1er avril 2017.

Les dossiers doivent être adressés (ou déposés) à l'adresse suivante :

LES ATELIERS DE PARIS

Prix de perfectionnement aux métiers d'art
30 rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris

UNE VERSION PDF DU DOSSIER DOIT EGALEMENT ETRE ENVOYEE à :

annick.zecca@paris.fr

Chaque candidat sera prévenu, uniquement par courrier avant la fin de l'année en cours de la suite donnée à sa candidature.

INFORMATION

Annick ZECCA : annick.zecca@paris.fr Tél : 01 71 18 75 70.